

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
 4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2015/73

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	30

L'An deux mille quinze et le mardi 29 septembre à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 22 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROUAU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, BOUTONNET, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCQ et Mmes MOURTEROT, BERGES, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Présents suppléants : Mme GANTCH et M. ASSIMANS

M. ALBIRA donne procuration à M. COUROUAU
 M. MOUNAUT donne procuration à M. CASADEBAIG
 M. SARRAILH donne procuration à M. CASAUBON

Secrétaire de séance : M. PAROIX

REÇU
 le 13 OCT. 2015
 SOUS-PRÉFECTURE
 OLORON S^{TE} MARIE

OBJET : SOCIAL : Marché public : Elevation du niveau de sécurité de l'EHPAD d'Argelas - Affermissement de la tranche conditionnelle du marché

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT

Le Président rappelle la délibération n°2013/92 en date du 18 juillet 2013 relative, à l'adoption du plan de remise en sécurité de l'EHPAD d'Argelas. Après un appel à concurrence en date du 7/11/2014, qui a abouti à la signature d'un marché public composé de 8 lots, les travaux ont démarré le 1^{er} avril 2015. Les lots n°1, 3, 4 et 7 comprenaient une tranche ferme et une tranche conditionnelle comme suit :

Entreprises		Montant HT Tranche ferme	Montant HT Tranche conditionnelle
SARL CASADEBAIG	LOT 1 - GROS ŒUVRE - MACONNERIE- BA-DEMOLITIONS	38 091,00 €	1 024,00 €
SARL TORRES	LOT 2 - DESAMIANTAGE	17 150,00 €	
Menuiserie MAYSTROU	LOT 3 - MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES	18 447,02 €	18 362,40 €
SARL NAYA & Fils	LOT 4 - PLATRERIE - ISOLATION - PLAFONDS - CLOISONS	14 604,79 €	8 027,63 €
AYPHASSORHO Béarn	LOT 5 - DESENFUMAGE	34 814,40 €	
CLEDE SAS	LOT 6 - ELECTRICITE	45 250,75 €	
SARL POUSSIMOUR	LOT 7 - PEINTURE-REVETEMENTS MURaux-REVETEMENTS SOLS	7 758,00 €	1 233,00 €
SAS ORANO SUD OUEST	LOT 8 - ASCENSEURS - MISE EN CONFORMITE	12 452,00 €	
	Total des travaux	188 567,96 €	28 647,03 €

Afin de pouvoir engager la tranche conditionnelle, il convient de l'affermir et d'inscrire des crédits supplémentaires conformément au plan de financement adopté par délibération n°2015/27, comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	-514,00	10222 (10) : FCTVA	12 304,00
2313 (23) - 367 : Constructions	50 723,00	1321 (13) - 367 : Etats, établissements nationaux	15 272,00
		1323 (13) - 367 : Départements	10 181,00
		13241 (13) - 367 : Communes membres du GFP	12 452,00
Total Dépenses	50 209,00	Total Recettes	50 209,00

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'affermissement de la tranche conditionnelle comme indiqué ci-dessus,

APPROUVE les inscriptions budgétaires décrites ci-dessus.

Le Président



Jean-Paul CASAUBON

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long vertical stroke, positioned to the right of the circular stamp.

REÇU

le 13 OCT. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE